

Papier cadeau, bouteilles de vin et de champagne, boîte de conserve de marrons, bocal de foie gras, emballages de jouets ..., bien que trier soit devenu une habitude incontournable, il peut être difficile au moment des fêtes, d'identifier les emballages à trier ou à jeter. Aussi, pour vous aider à être plus efficace dans votre geste de tri, voici nos conseils :

QUELQUES CONSEILS POUR UN TRI SANS FAUTE À NOËL !

DANS LE SAC/BAC JAUNE, JE DÉPOSE LES EMBALLAGES SUIVANTS BIEN VIDÉS DE LEUR CONTENU :



BOUTELLES ET FLACONNAGES EN PLASTIQUE



BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES EN CARTON



BOÎTES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES



LES PAPIERS

PAPIER CADEAU NON PLASTIFIÉ, JOURNAUX, MAGAZINES, ANNUAIRES, LIVRES, ENVELOPPES (AVEC/SANS FENÊTRE), PROSPECTUS, PUBLICITÉS, ETC.



SACS ET SUREMBALLAGES EN PLASTIQUE

INFOS

Seuls les emballages bien vidés peuvent être recyclés.

- Pas besoin d'enlever les bouchons des bouteilles avant de les recycler.
- inutile de laver les emballages, les racler suffit.
- n'imbriguez pas les emballages entre eux.
- ne déchirez pas vos papiers.

SAC, BAC OU COLONNE DE TRI JAUNE



DANS LE CONTENEUR À VERRE, JE DÉPOSE LES EMBALLAGES SUIVANTS BIEN VIDÉS DE LEUR CONTENU :



INFOS

Jetez les capsules métalliques dans le bac de tri et les bouchons dans le bac d'ordures ménagères. Attention ! Les verres de table, vitres, et miroirs vont dans le bac d'ordures ménagères

FLACONS, POTS, BOCAUX ET BOUTELLES EN VERRE



CONTENEUR À VERRE

DANS LE SAC À ORDURES MÉNAGÈRES, JE JETTE LES DÉCHETS SUIVANTS :



Polystyrène



Blister et boîte en plastique



Vaisselle jetable



Papier cadeau plastifié



SAC, BAC NOIR

En période de fêtes, la production de déchets augmente considérablement. Aussi, voici quelques idées pour vous aider à réduire vos déchets :

- ❖ Pensez à faire vos courses avec un panier ou cabas réutilisable pour réduire les sacs en plastique,
- ❖ Privilégiez les produits à usage permanent aux produits jetables du type : vaisselle jetable, nappes en papier,
- ❖ Optez pour un sapin de Noël artificiel pour le réutiliser les années suivantes,
- ❖ Privilégiez des produits avec moins d'emballages,
- ❖ Pensez aux piles rechargeables,
- ❖ Offrez des cadeaux dématérialisés (places de concert, cartes cadeaux, etc.),
- ❖ Donnez vos décorations en bon état ou conservez-les pour vos prochains événements.



LE POINT VERT, UN VRAI FAUX AMI !

Souvent assimilé par les consommateurs à une consigne de tri, le logo, nommé « Point Vert » a été revu et corrigé afin de pallier les doutes qui peuvent survenir au moment de jeter un emballage. Aujourd'hui, on parle d'« Info-Tri Point Vert ».

Apposé sur 95 % des emballages commercialisés en France, **ce logo ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable**. Il indique simplement qu'une contribution a été versée à Eco-Emballages* par le fabricant du produit au même titre que l'éco-participation des produits électriques et électroniques tels que les cafetières, ordinateurs, etc., par exemple.

Encore aujourd'hui, nombreux d'entre vous pensent qu'il indique que l'emballage est recyclable mais, ce n'est pas toujours le cas.

* Eco-Emballages est un éco-organisme agréé par l'Etat et destiné à organiser, superviser et accompagner le recyclage des emballages ménagers en France.

LES NOUVEAUX LOGOS SUR LES EMBALLAGES VOUS AIDENT À MIEUX TRIER

Désormais, pour éviter les erreurs de tri, une nouvelle signalétique voit le jour. Il s'agit du TRIMAN et de l'INFO TRI. Cette signalétique lève donc les ambiguïtés liées à la multitude de logos apposés jusqu'ici sur les emballages et aide les habitants dans leur geste de tri.

EXEMPLE : D'UNE CANETTE DE SODA



Le logo **TRIMAN** informe le consommateur des produits qui bénéficient d'une filière de recyclage et qu'il ne faut donc pas jeter dans la poubelle classique (avec les ordures ménagères).

Quant à **l'INFO TRI**, elle apporte une information complémentaire puisqu'elle précise pour chaque élément d'emballage ce qui est : « **A JETER** » (dans le bac à ordures ménagères) et « **A RECYCLER** » (dans le sac/bac jaune réservé au tri).

Attention, toutefois, à certaines consignes de tri inscrites sur les emballages qui peuvent varier localement ! C'est le cas par exemple, des sacs de caisse et films en plastique étirable (films entourant les packs d'eau, de lait, de sopalin, papier toilette) qui doivent être déposés en Aveyron dans le sac/bac jaune de collecte sélective.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Au lendemain de la COP 21, le geste de tri est plus que jamais une arme contre le réchauffement climatique ! Et pour preuve...

Une famille de 4 personnes qui trie ses emballages, permet d'éviter l'émission de 115 kg de CO₂ chaque année, soit 717 km en voiture et d'économiser 688 kWh, soit 4 590 heures de télévision.

Vous aussi, calculez le bénéfice de votre geste de tri à Noël, grâce à l'éco-calculatrice disponible sur :

<http://www.ecoemballages.fr/grand-public/le-petit-geste-aux-grands-effets>